

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.

Kigali, le 8 février 1949.-

RESIDENCE : RWANDA.

N° 390/M.O.I.9

OBJET:

Permis gratuit de M.O.I.

Transmis copie pour information à Monsieur l'Administrateur Chef du Territoire de NYANZA-KISENYI-RUHENGERI en le priant de trouver, en annexe, un exemplaire du ou des permis qui les concernent.

Le Résident du Rwanda, G. SANDRART,

G. Sandrart

*ok 110
permis de ramassage*

Monsieur,

1

Suite à vos demandes en date du 16 janvier 1949, j'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce couvert, en double exemplaire, les permis sollicités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.-

Le Résident du Rwanda, G. SANDRART,

sé: G. SANDRART.-

A Monsieur ROUHARD Sylvain

Colon minier

à

RUHENGERI.-



PERMIS GRATUIT DE MAIN-D'OEUVRE.

Demandé par Monsieur ROUHARD, colon minier

Pour lui-même

Nombre de travailleurs pouvant être engagés ou recrutés:

CENT

Région: Muhurgwe en Territoire de Ruhengeri.

Destination: main-d'oeuvre à employer exclusivement pour les
besoins des travaux miniers à Muhurgwe.

Valable jusqu'au 31 décembre 1949.

Nom, prénoms du détenteur: ROUHARD, Sylvain.-

Nationalité: belge

Adresse: Lugarakata - Territoire de Ruhengeri.-

Kigali, le 12 JANVIER 1949.

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,



TERritoire DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

PERMIS GRATUIT DE MAIN-D'OEUVRE.

Demandé par Monsieur ROUHARD, colon minier

Pour lui-même

Nombre de travailleurs pouvant être engagés ou recrutés: CENT

Région: dans la région de Ndongezi, en territoire de Ruhengeri

Destination: main-d'oeuvre à employer exclusivement pour les besoins
de l'exploitation de ses chantiers miniers à Ndongezi

Valable jusqu'au 31 décembre 1949.

Nom, prénoms du détenteur: ROUHARD, Sylvain-Guillaume-Léonard

Nationalité: belge

Adresse: Ruhengeri

Kigali, le 8 février 1949.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 12 janvier 1949.-

RÉSIDENCE DU RUANDA.

N° 125/M.O.I.9

OBJET:

Permis gratuit de M.O.I.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Me référant à votre lettre n°2693/M.O.I.9 du 29 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce couvert, en triple expédition, le permis demandé.

Vous voudrez bien remettre deux exemplaires de ce document à l'intéressé et conserver l'autre dans vos archives.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,



A Monsieur l'Administrateur
Chef du Territoire
de & à

RUHENGERRI.-